

ÉDITORIAL

A propos des urgences

Dr Pierre Arni

Directeur médical adjoint, HNE

Dans le cadre du regroupement des hôpitaux du canton de Neuchâtel au sein de l'Hôpital neuchâtelois (HNE), la Direction générale a souhaité une analyse approfondie de l'organisation et du fonctionnement des différents services d'urgences médico-chirurgicales et des trois entités SMUR du canton, en tenant compte des exigences légales fixées par le Service de la santé publique et des besoins de la population.

Ah... ces services d'urgences! lieux de rencontre de la souffrance, de l'anxiété, de l'agressivité, de l'espoir, avec la technicité, l'empathie, l'écoute, le savoir et le doute..., mais aussi interface entre l'extra et l'intrahospitalier, entre médecins praticiens et médecins hospitaliers, cadres ou en formation, portes d'entrée dans l'HNE, avec orientation vers des lits de soins « aigus » ou de traitement et de réadaptation (CTR) ou retour à domicile et prise en charge par le médecin « de famille » ou de référence habituelle...

Le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel a attribué, depuis le milieu de la dernière décennie, et ce de façon unique en Suisse romande, la responsabilité de l'organisation de la prise en charge des urgences lourdes extrahospitalières aux centres d'urgences hospitalières du canton, donc depuis 2006 à l'HNE. Le rôle bénéfique et la valeur symbolique des SMUR est largement reconnue par la population et les confrères de premier recours impliqués dans les services de garde de ville ou régionaux. Les critères d'engagement par des mots-clés, élaborés en collaboration avec les SIS et services d'ambulances, permettent l'orientation du patient par un premier triage vers tel ou tel hôpital, ou en extracantonale pour des traitements non offerts dans le canton. Avec pour bénéficiaires: moins d'interventions de la REGA, moins de transferts secondaires, meilleure prise en charge des affections isché-

miques cardiaques et neurologiques.

Par opposition les services d'urgences intrahospitaliers sont confrontés à une augmentation constante du nombre des consultations, avec une exigence croissante de la population pour un accès rapide aux soins. Les patients arrivant de leur propre initiative, parfois sans médecin-traitant, souvent sans passer par les médecins de famille, sont pris en charge dans des structures inadéquates par des médecins hospitaliers confrontés à des pathologies qui leur sont peu familières et pouvant être assumées de façon plus économique et plus efficace dans des cabinets de médecins praticiens.

Lieu d'investigations, de formation, de disponibilité pour les services de médecine interne, de chirurgie, d'anesthésie, de soins intensifs, lieu d'accessibilité à toutes sortes de consultants, les services d'urgences sont des structures dépendant de ressources émanant de différents services hospitaliers, sans visibilité propre à l'interne vis-à-vis de la direction hospitalière et exposés à une sensibilité politique et médiatique maximum. Ce sont autant de facteurs qui ont justifié une réflexion approfondie sur la nécessité de création d'un département autonome des urgences dans l'HNE avec des moyens et des objectifs qui seront définis dans ce journal: un département des urgences ouvert sur les autres départements, avec une répartition clairement définie des responsabilités respectives, offrant des possibilités de rotation de médecins assistants, des possibilités de formation post-graduée, un accès des spécialistes aux patients, le tout pour le maintien des compétences de chacun au bénéfice de la population...

L'instauration rapide d'un système informatique sera capital pour la collecte automatique et immédiate des données indispensables au pilotage des centres d'urgences de cet hôpital multisite qu'est l'HNE, sys-

tème dont l'absence se fait actuellement cruellement sentir avec des difficultés de traçabilité, de saisie de prestations et dans la mise en place d'une harmonisation des principes médico-infirmiers sur les différents sites.

Pour avoir présidé la commission constituée des cadres médicaux et infirmiers impliqués dans les urgences qui a proposé la création d'un département autonome pour l'HNE, je pense que les compétences à disposition et que la volonté de collaboration des départements concernés sont une garantie de réussite de cette création qui est une première en Suisse romande, voire en Suisse: un service d'urgences cantonal regroupant l'activité extra et intrahospitalière sous une même direction médico-infirmière.

SOMMAIRE

Editorial	p. 3
Le mot du président	p. 4
Dossier :	
Département cantonal des urgences – DCU	p. 5
Présentation du Collège Romand de Médecine d'Urgence – CORUMU	p. 8
Urgence psychiatrique et garde de ville: je t'aime moi non plus!	p. 9
Intoxications médicamenteuses: quelle prise en charge?	p. 12
L'angioedème: toujours allergique?	p. 17
Le dispositif neuchâtelois de prise en charge de la pandémie d'influenza (H1N1) 2009	p. 20
Hôpital neuchâtelois :	
Un chef de département pour les urgences	p. 25
Calendrier médical de la SNM .	p. 27